

**NOTICE  
TECHNIQUE**

## RACCOURCISSEUR DOUBLE TYPE DVKF

### MONTAGE

Il est impératif que chaque élément constituant une élingue soit de Charge Maximale d'Utilisation (CMU) et de qualité d'acier identiques. Le raccourcisseur double de type DVKF peut être utilisé sur une élingue monobrin ou multibrin. Il peut également être utilisé comme élément raccourcisseur dans une élingue d'arrimage suivant la norme EN 12195-3.

### UTILISATION

Le raccourcisseur double de type DVKF n'est pas fixé au brin de chaîne. Il peut être utilisé sur une élingue chaîne à tout moment. Il permet de raccourcir un brin de chaîne à hauteur d'homme.

Le raccourcisseur s'utilise suivant les schémas ci-dessous. De plus, un marquage sur les logements de chaîne indique la direction de la charge. Un ressort maintient la chaîne correctement insérée dans le raccourcisseur.

Après utilisation le raccourcisseur doit être enlevé pour une utilisation future. Il peut être utilisé pour plusieurs élingues chaîne de Charge Maximale d'Utilisation (CMU) et de qualité d'acier identiques.

Vérifier impérativement **avant chaque levage** que la chaîne est correctement insérée dans le raccourcisseur. Dans le cas contraire, la chaîne peut sortir de son logement ou subir des dommages importants.

### IMPORTANT

Le raccourcisseur double de type DVKF doit être contrôlé en même temps que les élingues chaîne de Charge Maximale d'Utilisation (CMU) et de qualité d'acier identiques. Il doit être contrôlé par une personne compétente, au minimum tous les 12 mois. Un examen d'absence de fissures ou un essai de charge ou tout autre contrôle non destructif doit être effectué, au minimum tous les 3 ans.

Etape 1 : Insérer la partie inférieure dans la chaîne.



Etape 3 : Insérer la partie supérieure dans la chaîne.



Etape 2 :  
Raccourcir la chaîne.



Direction conforme de la charge

La présente Notice Technique est susceptible d'évoluer, il appartient à l'utilisateur de s'assurer de sa validité. En aucun cas elle ne peut se substituer à une norme ou un règlement en vigueur.

Propriété exclusive de notre société. Reproduction interdite sans notre accord.